



CAPL n° 2 du 29/06/2015

Demande de révision de l'évaluation des Contrôleurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

L'annonce du projet de mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu à l'horizon 2018 est un nouveau sujet d'inquiétude pour les agents de la DGFIP.

La CGT Finances Publiques alerte l'ensemble des citoyens, des contribuables et usagers du service public sur les dangers de ce projet.

Pour la CGT, et contrairement aux arguments avancés par les tenants de la réforme, il ne s'agirait pas d'une simplification des démarches ni pour les salariés (puisque la déclaration annuelle des revenus demeurerait obligatoire), ni pour les tiers payeurs qui se verraient imposer formalités et coûts de gestion supplémentaires. De plus il n'y aurait ni assainissement des finances publiques ni amélioration du recouvrement ce serait même l'inverse. En effet l'impôt sur le revenu est déjà recouvré à plus de 99 %, et le choix de 2017 comme année blanche, amènera une inégalité supplémentaire des citoyens devant l'impôt. Cette année pourrait en effet constituer une opportunité « d'optimisation fiscale » pour certaines catégories de contribuables non salariées.

La CGT dénonce une volonté politique d'arriver à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour accélérer la destruction de la DGFIP dans ses missions et ses emplois et satisfaire aux contraintes budgétaires imposées par Bruxelles.

L'administration fiscale est encore garante -mais pour combien de temps- d'une certaine fiscalité juste et démocratique.

Par ailleurs, la ministre de la Fonction publique a présenté la semaine dernière, aux organisations syndicales, la dernière version des propositions gouvernementales portant sur la grille indiciaire dans le cadre de la négociation dite Parcours Professionnels Carrières Rémunérations.

Pour la CGT, l'évolution des propositions gouvernementales traduit l'impact de la démarche unitaire de rejet des précédentes propositions. Notre organisation restera offensive et exigeante durant la phase finale de la négociation.

Même si ce n'est pas l'objet de cette négociation, la CGT rappelle que l'augmentation de la valeur du point est plus que jamais à l'ordre du jour. Pour la CGT, cela ne peut attendre un rendez-vous salarial au printemps 2016 tel qu'il est envisagé par la Ministre de la fonction publique.

Concernant la CAP qui nous occupe aujourd'hui, c'est le troisième exercice de cette nature avec le remplacement de la notation par l'entretien professionnel. Nous rappelons que la CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

Dans un contexte de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel), la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique mise en œuvre cette année n'est pas acceptable.

Cette position justifie l'absence d'argument dans les recours hiérarchiques des dossiers défendus par la CGT, pour l'attribution de réductions d'ancienneté.

Même si la décision de la DRFIP NORD de ne pas accorder de réduction à l'issue du recours hiérarchique est à noter, néanmoins la procédure :

- dépossède les CAP de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire;
- remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne.
- décourage de nombreux agents de faire valoir leur droit à la révision de l'évaluation professionnelle.

Nous demandons donc la suppression du recours hiérarchique.

On peut noter que 44 agents ont déposé un recours hiérarchique, 1 seul a obtenu satisfaction en totalité et 13 ont renoncé à faire appel en CAP locale au regard de la lourdeur de la procédure.

Sur les 30 dossiers, 13 agents sollicitent une réduction de 2 mois pour seulement 2 possibilités, de plus cette CAPL ne dispose que de 8 réductions de 1 mois.

Pour la présente CAPL, nous demandons la communication des 3 dernières années de notation qui permet d'avoir une vision d'ensemble du dossier de l'agent. Avoir seulement les deux dernières notations est restrictif.

La CGT Finances Publiques dénonce une fois encore le manque de transparence des commissions d'harmonisation et l'absence totale d'information quant à la répartition des dotations sur site et par service.

COMPTE RENDU

Lors de cette CAPL, le recours des 30 contrôleurs ont été examinés et défendus par l'ensemble des organisations syndicales.

La CGT Finances Publiques a défendu 9 dossiers, nous avons eu satisfaction sur 7 dossiers (5 en totalité et 2 en partie).

A l'issue de la CAPL, 10 collègues ont obtenu un R1 et 2 collègues un R2, et 1 a obtenu un V1.

De plus, de nombreuses modifications des appréciations littérales et du tableau synoptique ont été approuvés.

N'hésitez donc pas à contacter un élu CGT lors de l'évaluation de l'année prochaine.

Les votes se sont déroulés dossier par dossier.

DONNÉES STATISTIQUES

échelon variable

Agents évalués	Apportants	Abandon CREP	Neutralisés	Consomphants
1265	1265	35	14	1216

Dotation DG		Réserve		Réductions disponibles après réserve		Dotation Permanents syndicaux	Réductions attribuées	
R1	R2	R1	R2	R1	R2	R1	R1	R2
646	251	8	2	638	249	2	636	249

M2	0	0,00%	0,25%
M1	0	0,00%	
MA	3	0,25%	
CM	165	13,57%	26,97%
ME	163	13,40%	
R1	636	52,30%	72,78%
R2	249	20,48%	
TOTAL	1216	100,00%	100,00%

échelon terminal

Agents évalués	Apportants	Abandon CREP	Consomphants	Réductions disponibles		Réductions attribués	
				V1	V2	V1	V2
109	109	12	97	54	21	51	21

P2	0	0,00%	0,00%
P1	0	0,00%	
TCA	0	0,00%	
TCM	20	20,62%	25,77%
TME	5	5,15%	
V1	51	52,58%	74,23%
V2	21	21,65%	
TOTAL	97	100,00%	100,00%